

- 9 JUIL. 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Service Courrier

L'an deux mil quinze, le 02 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE , Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Dominique TRELA, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Myriam PISANO **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Fatima KHELIFI, Josette BESSE à Myriam PISANO, Marie-Lise LHOMET à Daniel FRERY, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Louis HOTTLET, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 16 juin	Mardi 16 juin	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

**2015-05-04 – Tarif de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016**  
*Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

*Vu l'avis de la Commission Eau / Assainissement en date du 21 avril 2015,*

Afin de protéger les milieux aquatiques et de continuer à distribuer une eau de qualité, la CCST doit engager un programme ambitieux d'investissements.

La réglementation a fortement évolué ces dernières années en matière d'assainissement, dans l'objectif de réduire la pollution des eaux. Les obligations auxquelles fait face la CCST sont les suivantes :

- Mise en demeure de traitement des eaux usées par l'Etat :
  - o Froidefontaine au 31 décembre 2015
  - o Courtelevant-Florimont au 31 décembre 2015
  - o Chavannes-les-Grands, en projet
  - o Faverois, en projet (surcharge hydraulique)
- Demande d'autorisation de rejet pour la station d'épuration de Grandvillars incluant un respect du planning des travaux de réduction des eaux pluviales :
  - o poursuite de la mise en séparatif de Grandvillars et Joncherey,
  - o travaux de réhabilitation des réseaux sur Delle (séparatif, gestion des déversoirs d'orages...)
- Présentation d'un programme de travaux pour réduire les eaux pluviales dans le réseau lié à la STEP de Beaucourt et pour améliorer le taux de collecte,
- Décision à prendre par la CCST pour les communes encore en ANC, où un choix définitif entre assainissement non collectif et collectif doit être acté. Pour ces communes (après un temps nécessaire d'études au cas par cas et choix premier et compte tenu des opportunités liées aux travaux programmés) notamment pour la commune de Recouvrance.

En cas d'absence de réponse à ces obligations, la collectivité se heurte aux risques suivants :

- Pénalités européennes : le manquement de la France aux obligations de la directive relative au traitement des eaux urbaines (DERU) a été soulevé par la Cour Européenne de Justice en 2013. Il existe un risque de somme forfaitaire ou d'astreintes à payer, si un nouveau constat est acté.
- Blocage de l'urbanisme pour les communes ne répondant pas à la réglementation en assainissement (ex : Fêche l'Eglise).
- Nombreuses relances d'habitants souhaitant connaître le choix définitif entre assainissement non collectif et assainissement collectif pour leurs aménagements extérieurs, les ventes, les aides à la réhabilitation dans le cadre d'une démarche collective.

La commission Eau/Assainissement du 21 avril 2015, après discussion de différents scénarios, a approuvé le scénario 4 répondant :

- Au respect des obligations réglementaires,
- Au respect des mises en demeure,
- A l'assainissement de la majorité des collectivités en assainissement collectif (Courtelevant, Florimont, Froidefontaine, Montbouton, Grosne, Brebotte, Chavannes-les-Grands).

Le montant des travaux est estimé à 23 millions d'euros HT sur une durée de 15 ans, dont 17 millions sur les fonds propres de la collectivité.

Le budget assainissement est couvert quasi-exclusivement par la redevance payée par les usagers sur leur facture d'eau. Pour faire face aux dépenses à venir, il est proposé que la CCST passe le tarif de sa redevance à 1,75 euros HT/m<sup>3</sup>, identique sur l'ensemble du périmètre de la CCST, à compter du 1er janvier 2016.

DOCUMENT DE TRAVAIL - NE PAS COMMUNIQUER

Commune	Nombre habitants	Montants	Remarques	Ratio par habitant	Priorité technique/investissement
Delle	6262	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 4 000 000 € -600 000 € 3 000 000 €	Etude planification en cours - résultat septembre 2014	520 €	A prioriser sur 20-25 ans (juste entre 500 000 euros et 800 000 euros/an)
Blaincourt	5085	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) -600 000 € 1 500 000 € -300 000 €	Etude planification en cours - résultat septembre 2015	475 €	
Grandvilliers	3174	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 1 500 000 € -300 000 €	Programme de mise en séparatif à suivre	378 €	
Archessey	1380	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 1 500 000 € -300 000 €	Programme de mise en séparatif à suivre	870 €	
Bligny-Église	603	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 630 000 € -130 000 €	Travaux sur la participation à PMA à partir de 2013-2019	700 €	A prioriser en 2013-2017
Faverot	110	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 000 000 € 100 000 €		1 240 €	
Lathuile	462	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 00 000 € -6 000 €		117 €	
Thiencourt	256	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 0 €		0 €	
Borny	434	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 100 000 € 20 000 €	quelques investissements	104 €	
Atheneux	255	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 100 000 € 20 000 €	quelques investissements	154 €	
Intevigne	210	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 250 000 € 20 000 €	quelques investissements	857 €	
Crécy	188	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 0 €		0 €	
Francisville	418	STZ7 (assainissement) 250 000 € Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 1 281 000 € -225 000 €	Mise en service des services de l'Etat	2 951 €	Priorité 1
Rebetsy	351	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 1 320 000 € -131 000 €		4 000 €	Priorité 4
Gratte	311	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 255 000 € -80 000 €		2 381 €	Priorité 3
Écaulnes	75	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 525 000 € 0 €	Priété en ANC dans l'acquies public, 200 des dépenses ANC en service état.	7 000 €	Priété en ANC
Chavignies-la-Grande	320	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 1 500 000 € -300 000 €	Au sein de l'ANC dans l'acquies public, 200 des dépenses ANC en service état.	1 750 €	Priorité 5
Verchères	420	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 1 600 000 € -800 000 €	Travaux non réglés sur le tableau national (travaux de la zone réseau)	2 857 €	Priorité 2
Rechain - Courvaivert - Rastignac	1705	Actes (Agence eau, DDTM, Usagers...) 1 300 000 € -1 500 000 €	Mise en service des services de l'Etat	1 291 €	A prioriser en 2013-2015 (juste entre 640 000 euros/an)
<b>TOTAL TANGAIS</b>		<b>23 340 000 €</b>			
<b>RESTRICTIONS</b>		<b>-4 107 000 €</b>			
<b>RESTE</b>		<b>19 233 000 €</b>			

Commune CCST	Nouveaux équipements 2013	Etat actuel	Etat futur envisagé	Nombre habitants	Gestion	STEP
Beaucourt		AC	AC	5005	Apprentissage	Beaucourt
Beauregard	X	AC	AC	434	Régie	Grandvilliers
Delle		AC	AC	6262	Régie	Grandvilliers
Écaulnes		AC	AC	75	Régie	Écaulnes
Église-la-Grande		AC	AC	320	Régie	Beaucourt/Beauregard
Grandvilliers		AC	AC	3174	Régie	Grandvilliers
Archessey	X	AC	AC	1380	Régie	Grandvilliers
Intevigne		AC	AC	210	Régie	Grandvilliers
Rechain		AC	AC	420	Régie	Grandvilliers
Francisville	X	AC	AC	418	Apprentissage	Rechain/Francisville
Mellonnec	X	AC	AC	274	Régie	Grandvilliers
Mellonnec	X	AC	AC	275	Régie	Grandvilliers
Blaincourt	X	AC/ANC	AC	251	Régie	Grandvilliers
Courvaivert		ANC	AC	441	Régie	Francisville
Crécy		ANC	AC	166	Régie	Crécy
Francisville		ANC	AC	420	Régie	Francisville
Gratte	X	STAC	AC	260	Régie	Grandvilliers
Chavignies-la-Grande		STAC	AC	320	Régie	Francisville/Beauregard
Verchères	X	STAC	AC	420	Régie	Grandvilliers
Gratte	X	STAC	AC	251	Régie	Grandvilliers
Blaincourt		STAC	AC	434	Régie	Grandvilliers
Beaucourt	X	STAC	AC	75	Régie	Grandvilliers
Chavignies		ANC	ANC	165	Régie	
Courvaivert		ANC	ANC	323	Régie	
Crécy-la-Grande		ANC	ANC	288	Régie	
Gratte-la-Grande		ANC	ANC	450	Régie	
Rechain		ANC	ANC	421	Régie	
Crécy-la-Grande		ANC	ANC	340	Régie	

Pour la commune de Beaucourt, en affermage avec la société Véolia jusqu'à 31 juillet 2016, la part assainissement de la Communauté de Communes sera de 1,0256 euros HT jusqu'à cette date (la part du fermier étant de 0,7244 euros HT).

Planification prévisionnelle des travaux assainissement 2015-2029

Communes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	SOUS-TOTAL	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Beaucourt				300 000 €			400 000 €		400 000 €		1 100 000 €	200 000 €		300 000 €			1 600 000 €
Dalla	500 000 €		300 000 €			400 000 €			400 000 €		1 600 000 €		400 000 €				2 000 000 €
Faveris							360 000 €				360 000 €		400 000 €				760 000 €
Fêche l'Eglise		600 000 €									600 000 €						600 000 €
Grandvillars	260 000 €							300 000 €			560 000 €			400 000 €			960 000 €
Labetaïn	20 000 €							40 000 €			60 000 €						60 000 €
Boron								80 000 €			80 000 €						80 000 €
Bretagne										215 000 €	215 000 €						215 000 €
Vallescot										80 000 €	80 000 €						80 000 €
Joncherey				260 000 €					220 000 €		480 000 €				200 000 €	200 000 €	880 000 €
Thiancourt											0 €						0 €
Croix											0 €						0 €
Réchery - Courtelevant - Florimont	1 015 000 €	1 015 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	410 000 €					3 700 000 €						3 700 000 €
Froidfontaine					600 000 €	335 000 €	335 000 €	335 000 €			1 605 000 €						1 605 000 €
Montbouton								600 000 €	600 000 €		1 200 000 €						1 200 000 €
Grosne										460 000 €	460 000 €	455 000 €					915 000 €
Brabotte											0 €	410 000 €	400 000 €	400 000 €			1 210 000 €
Chevannes les Grands															600 000 €	600 000 €	1 200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 795 000 €</b>	<b>1 615 000 €</b>	<b>720 000 €</b>	<b>980 000 €</b>	<b>1 020 000 €</b>	<b>1 145 000 €</b>	<b>1 095 000 €</b>	<b>1 355 000 €</b>	<b>1 220 000 €</b>	<b>1 155 000 €</b>	<b>12 100 000 €</b>	<b>1 065 000 €</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>1 100 000 €</b>	<b>800 000 €</b>	<b>800 000 €</b>	<b>17 065 000 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à 27 voix pour, 2 contre et 5 abstentions, décide :

- d'arrêter la tarification de la redevance d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 1.75 euros HT/m<sup>3</sup>,
  - d'autoriser Monsieur le Président à émettre les factures et titres correspondants,
  - d'autoriser Monsieur le Président à réaliser les actes propres au traitement des impayés et toute autre opération visant à faciliter le recouvrement, par tout acte administratif, financier ou juridique.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 09 JUIL. 2015  
Et publication ou notification le 09 JUIL. 2015

Le Président,  Vice-Président  
**Pierre OSER**

Le Président,

  Vice-Président  
**Pierre OSER**

PRÉFECTURE  
TERRITOIRE DE SUD

- 9 JUIL. 2015

Service Courrier